

## FOREM : DÉLIVRANCE DU PASSEPORT APE

Depuis le 18 mars 2021, une nouvelle procédure est en vigueur pour obtenir un passeport APE auprès du Forem.

Désormais, la délivrance des passeports APE se fait uniquement sur la base d'un engagement (signature de contrat dans le courant de la semaine) et à la demande de l'employeur.



Si le demandeur d'emploi qui doit être engagé ne dispose pas du passeport, vous devez compléter le [formulaire de demande](#) et le renvoyer par e-mail au [service APE de votre région](#). Après vérification des conditions d'accès, le passeport vous sera envoyé **par e-mail** ainsi qu'au demandeur d'emploi.

Cette nouvelle procédure pose question sur divers niveaux. En effet, cela pousse l'employeur à indiquer la date de l'engagement du travailleur avant même de savoir si le travailleur a bien accès au passeport APE et s'il répond bien aux conditions de points et de niveau d'étude correspondant à la gestion de votre structure...

Dès lors, si vous devez compléter le formulaire, nous vous invitons à ajouter à côté des dates d'engagement prévue et effective la mention suivante :

"L'engagement est conditionné au fait que la personne soit effectivement demandeuse d'emploi, qu'elle ait la formation requise pour le poste ainsi que le nombre de points APE nécessaires à l'engagement."

Pour plus d'infos sur la procédure, consultez le [site du Forem](#).

Par ailleurs, nous avons interpellé le Forem concernant cette nouvelle disposition. Nous avons obtenu ces précisions :

**Avant de procéder à l'engagement**, il est demandé à l'employeur de contacter le service APE du Forem pour la délivrance du passeport pour le candidat travailleur présélectionné, la délivrance du passeport est alors très rapide (et on tient compte aussi du fait que tous les délais de rigueur sont suspendus, ce qui annihile le risque de retard) et l'employeur peut engager, ou non, le candidat en toute connaissance de cause.

Les engagements sans passeport ont de tout temps été fort dangereux car il est possible de faire un passeport "reconitif" (on reconnaît que, à la date le candidat était ok), jamais rétroactif (on ne change jamais la situation de la personne à une date antérieure).

### RÉFORME APE, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Nous avons effectué une mise à jour et une restructuration sur notre site de tous les documents utiles relatifs à la réforme du dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) de la Région wallonne.

#### Réforme APE

Un nouveau document reprenant une analyse après la 3<sup>ème</sup> lecture de l'avant-projet de Décret a notamment été ajouté, [consultez-le](#) !